



Syndicat des Enseignants - Unsa
de Seine Maritime
77 quai Cavalier de la Salle
76100 ROUEN
Tél : 02 35 73 16 75
Email : 76@se-uns.org
Site : www.sections.se-uns.org/76

Rouen, le 21/09/2014

Cher(e) collègue,

La section départementale du SE-UNSA a le plaisir de vous inviter à participer à notre stage organisé spécialement à l'attention de tous les collègues du 1er degré qui aura lieu **le lundi 10 novembre 2014 de 9h à 17h au collège Camus d'Yvetot (17 rue Rétime)**

Nous traiterons de tous les sujets d'actualités propres à notre métier et nous vous proposerons de débattre avec nous sur chacun d'eux en plus de ceux que vous voudrez nous soumettre...



Vous avez droit à 12 jours de formation syndicale par an. REMPLACÉ OU PAS, NE VOUS EN PRIVEZ PAS !!

Les documents joints (convocation et demande de congé) doivent impérativement être parvenus (par la voie hiérarchique) à l'Inspection Académique AU MOINS UN MOIS AVANT LE STAGE (soit avant le 10 octobre). Veillez à respecter impérativement cette date et pensez aux délais de transmission !

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, cher(e) collègue, nos sentiments les meilleurs.

L'équipe 1er degré du SE-UNSA 76

PS : Pour les besoins de l'organisation, pensez à nous retourner le coupon de confirmation.



À retourner par courrier à
SE-UNSA 77 quai Cavelier de la Salle 76100 ROUEN

ou par mail à
76@se-uns.org

SE-UNSA stage du 10 novembre 2014

« Enseignant du 1er degré »

NOM : Prénom :

Tél : Email :

Adresse personnelle :

.....

.....

Adhérent SE-UNSA Non adhérent SE-UNSA

Je participerai au stage organisé par le SE-UNSA le 14 février 2014 de 9h à 17h à Mont Saint Aignan.

Je prendrai mon repas avec les autres stagiaires ce jour-là (repas pris en charge pour les adhérents)

Voici les thèmes que je voudrais voir abordés lors de ce stage :

-

-

-

AGIR
& OBTENIR





Syndicat des Enseignants-UNSA
Section de Seine Maritime
77 quai Cavelier de la Salle
76100 ROUEN
Tél : 02 35 73 16 75
Fax : 02 35 03 92 26
Mail : 76@se-uns.org
Site : www.sections.se-uns.org/76

NOM :

Prénom :

Etablissement :

.....

CONVOCATION

Cher(e) collègue,

Notre stage de formation syndicale ayant pour thème «Enseignement 1er degré » se déroulera comme prévu le lundi 10 nov 2014, de 9 heures à 17 heures au collège Camus d'Yvetot.

Il est organisé par le Centre d'Histoire Sociale, de Recherches, de Formation et de Documentation de la F. E. N (devenue Unsa Education (dont le CHSRFD est l'organisme habilité). Centre figurant sur la liste arrêtée par le ministre de la fonction publique, ainsi qu'il est prévu aux articles 1er du décret 84 – 474 du 15 juin 1984, de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique du 2 février 1995 et de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l'État et de la décentralisation du 11 décembre 1995.

Votre congé pour formation syndicale relève des dispositions prévues à l'article 34 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée par la loi numéro 91-715 du 26 juillet 1991.

Comptant absolument sur votre présence, nous vous prions d'agréer cher(e) collègue, nos salutations.

Joëlle Ayache, secrétaire départementale SE-UNSA 76

NB : une attestation justifiant de votre présence à ce stage vous sera fournie à l'issue de la journée. Elle sera à retourner à l'administration si celle-ci la demande.

Nom et Prénom :

Corps, Grade, Discipline ou spécialité : _____ circonscription : _____

Etablissement :

**Sollicite une autorisation spéciale d'absence
 au titre de l'exercice du droit syndical pour participer
 (sous réserve des nécessités de service)**

MOTIF	Textes de référence	Maximum autorisé par année scolaire	cocher la case utile
- à un congrès, à une réunion des organismes directeurs des unions, fédérations ou confédérations de syndicats non représentées au conseil commun de la fonction publique et aux syndicats nationaux affiliés	décret n°2012-224 du 16 février 2012 - article 8	10 jours	
- à un congrès, à une réunion des organismes directeurs des organisations syndicales internationales des syndicats représentées au conseil commun de la fonction publique, et aux syndicats nationaux affiliés	décret n°2012-224 du 16 février 2012 - article 8	20 jours	
- à un congrès, à une réunion des organismes directeurs des unions, fédérations ou confédérations de syndicats représentées au conseil commun de la fonction publique, et aux syndicats nationaux affiliés			
- à un congé pour formation syndicale <i>(la demande écrite doit être <u>reçue par l'IEN</u> au moins un mois avant le congé sollicité)</i>	Article 1 ^{er} du décret n°84-474 du 15 juin 1984 Article 11 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986	12 jours	X

**Sollicite une autorisation d'absence (de droit)
 au titre de l'exercice du droit syndical pour participer**

- à un congé pour siéger au conseil commun de la fonction publique, au conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, au sein des comités techniques, des commissions administratives paritaires, des commissions consultatives paritaires, des comités économiques et sociaux régionaux, des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, du comité interministériel d'action sociale, des sections régionales interministérielles et des commissions ministérielles d'action sociale, des conseils d'administration des organismes sociaux ou mutualistes, y compris les organismes de retraite, des organismes publics chargés de promouvoir la diversité dans la fonction publique, et les conseils d'administration des hôpitaux et des établissements d'enseignement	décret n°2012-224 du 16 février 2012 - article 10		
--	---	--	--

Du 10 novembre 2014 au 10 novembre 2014

Lieu: Collège Camus YVETOT

Nombre de jour(s), ou de 1/2 journée(s) sollicité(s): une journée.

Pièces à joindre obligatoirement :

- attestation du mandat dont l'enseignant est investi
- convocation

Date :

Signature de l'intéressé(e) :

Visa, ou avis selon le motif invoqué, de l'IEN de circonscription

Date : _____ Signature : _____